

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 18 février 2025

2025 - 014

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Qui ont pris part à la délibération : **22**

Date de la convocation : 11/02/2025

Date d'affichage : 11/02/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 18 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, CONSTANTIN, GATUINGT, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. VILATON

Mme EDE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

M. DEHEZ a donné procuration à M. LABAT

Excusés :

M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : M. Pascal VILATON

OBJET :

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU FOYER

LOT n°05 – REVETEMENTS DE SOL

ENTREPRISE MARQUE - AVENANT N°02

CONSIDERANT l'appel d'offre et la mise en concurrence des entreprises pour la rénovation énergétique du foyer,

CONSIDERANT que le bordereau de prix unitaire présenté par l'entreprise lauréate MARQUE ne comportait pas « le vernis de finition des sols » dans le montant total retenu lors de l'analyse pour l'attribution du marché,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2194-1 du code de la commande publique « CCP » qui précise « qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire » lorsqu'un des six cas de modification prévus est justifié,



CONSIDERANT que le cas n°02 des dispositions peut être avancé comme justification dans le sens où « des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires » (NDLR : « vernis de finition »),

CONSIDERANT les explications et justifications explicitées supra,

OUI M. le Maire sur la nécessité de procéder à une modification sur le chantier de la rénovation énergétique du foyer.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°02 au lot n°05 « revêtement des sols » avec l'entreprise MARQUE pour un montant de :

+ 10 493.34 € TTC

DIT que le montant du marché pour ce lot est porté à **139 201.45 € TTC**

Montant initial du marché : **122 292.86 € TTC**

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **19 février 2025**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250218 – DE2025014

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Mairie de SAINT VINCENT DE PAUL

73 Rue du Pouy
40990 SAINT VINCENT DE PAUL, FRANCE

Code client : CL-527

DEVIS n°DE-2025-0105 : Saint Vincent de Paul - Mairie - Traitement par vernis

Date : 07/02/2025

Durée de validité : 30 jours

Référent : Thomas MARQUE - 0671905936

N° / Dénomination	U.	Q.	PU	Total HT
1 : <u>LOT 05 : REVÊTEMENT DE SOL</u> <u>Traitement par vernis</u>				8 744,45 €
1.1 : • Décapage du sol existant à la monobrosse (utiliser un détergent neutre) et plutôt équipé d'une brosse plutôt que d'un pad. • Aspiration	m2	609,37	3,20 €	1 949,98 €
1.2 : • Egrenage monobrosse grille papier 120 • Rinçage et neutralisation à l'eau claire • Aspiration	m2	609,37	2,62 €	1 596,55 €
1.3 : • Sur support sec, Application du Lucem guard en une couche	m2	609,37	4,71 €	2 870,13 €
1.4 : • Après séchage, application d'une couche d'émulsion Jontec	m2	609,37	3,82 €	2 327,79 €

Total HT 8 744,45 €

TVA20 % +1 748,89 €

Total TTC 10 493,34 €

Lu et approuvé, bon pour travaux

Fait à :



20 FEV. 2025

Signature :

L. Mair,
Hervé BÉDAT

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance SMABTP, valable en France métropolitaine.

Modalités d'acceptation de l'offre :

- Signature du présent devis



- Versement d'un acompte de 30% du montant total
- Signature de l'attestation de TVA à taux réduit le cas échéant.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE SAINT VINCENT DE PAUL

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS MARQUE
12 Chemin du Lavoir
32420 VERGOIGNAN

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

La rénovation du foyer rural à Saint Vincent de Paul
Lot 05 – Revêtements de sols

■ Date de la notification du marché public :05/06/2024.....

■ Durée d'exécution du marché public :mois ou120..... jours.

■ Montant initial du marché public :

▪ Taux de la TVA :20%.....

▪ Montant HT :107 256,76 € HT.....

▪ Montant TTC :128 708,11 € TTC.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 040-214002834-20250218-DE2025014-DE



**D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

8585 1731 540

Les travaux supplémentaires suivants sont nécessaires au projet pour faciliter l'entretien des sols.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :8 744,45 € HT.....
- Montant TTC :10 493,34 € TTC.....
- % d'écart introduit par l'avenant : 8,15 %.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT : 116 001,21 € HT.....
- Montant TTC : 139 201,45 € HT.....

8585 1731 540



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Thomas DARIUE Gérant	Vergoignem 02 FEV. 2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ST VINCENT DE PAUL , le 20 FEV. 2025

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public****■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 040-214002834-20250218-DE2025014-DE

